



## Préavis réduit de 1 mois

Par **MaatallaM**, le **23/05/2014** à **15:19**

Bonjour,

Voilà je souhaiterais que l'on m'éclaire sur un point de bail concernant le préavis.

Voilà, j'ai signé mon bail avec mon propriétaire en octobre 2012. Désormais, je souhaite quitter mon logement. En principe, j'ai un préavis de 3 mois à effectuer mais je souhaite savoir s'il est possible de le réduire à 1 mois :

-> Soit en utilisant le motif d'un premier emploi : en effet, je vais signer la semaine prochaine mon premier CDI (auparavant, j'étais étudiante mais j'ai des doutes ayant déjà effectué divers emplois en CDD ou de l'interim)

-> Soit en utilisant le motif que j'étais inscrite au chômage depuis juillet 2013 et que je vais débiter un nouvel emploi en juin prochain.

Donc voilà, je voulais savoir si par hasard ma situation entre dans le cadre d'un éventuel préavis réduit.

Cordialement,

Par **janus2fr**, le **23/05/2014** à **15:39**

Bonjour,

[citation] Soit en utilisant le motif d'un premier emploi : en effet, je vais signer la semaine prochaine mon premier CDI (auparavant, j'étais étudiante mais j'ai des doutes ayant déjà effectué divers emplois en CDD ou de l'interim) [/citation]

Le premier emploi au sens de la loi 89-462 est celui qui permet d'être affilié pour la première fois à la Sécurité Sociale. Donc voir si c'est bien votre cas.

[citation] Soit en utilisant le motif que j'étais inscrite au chômage depuis juillet 2013 et que je vais débiter un nouvel emploi en juin prochain. [/citation]

Etre inscrit au chômage ne suffit pas, il faut que l'emploi précédent ait été perdu (licenciement, fin de CDD) et non pas un départ volontaire.